

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 20 septembre 2023, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Ont été adoptés sous cette rubrique, les décrets portant :

- approbation des statuts de l'Agence nationale d'Aménagement du Territoire ;
- approbation des statuts modifiés de l'Agence de Développement des Arts et de la Culture, et nomination des membres de son Conseil d'administration ;
- approbation des statuts modifiés de l'Agence nationale des Patrimoines touristiques ;
- création du Centre d'Assistance psychiatrique de Kpomassè et approbation de ses statuts ;
- nomination de commissaires aux comptes près le Service d'Aide médicale d'Urgence et près la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Bénin.

II- Communications.

II-1. Agrément de sociétés au Code des investissements.

Le Conseil a approuvé les demandes de trois sociétés sollicitant le bénéfice des dispositions incitatives du régime B du Code des investissements, pour le développement de leurs activités.

Il s'agit de :

- ✓ MASHI SARL pour son projet d'installation et d'exploitation d'une unité de production d'huile de palmiste à usage cosmétique, dans la zone industrielle de Sèmè-Podji ;

- ✓ SONIMEX FB SARL pour l'installation et l'exploitation d'une ligne de laminage à chaud, dans le cadre de la fabrication de fer à béton à partir de la ferraille recyclée, dans la zone industrielle de Sèmè-Podji ;
- ✓ INDUSTRIE BENINOISE DE GRANITE ET SERVICES (IBGS) SA en vue de son projet d'ouverture et d'exploitation d'une carrière de concassage de roches dans l'arrondissement de Dan, commune de Djidja.

Les facilités ainsi offertes auxdites sociétés induiront la création d'environ 300 emplois permanents, le renforcement du tissu industriel et une plus-value pour l'économie béninoise.

II-2. Implémentation de la phase pilote de l'initiative des « classes socioéducatives » dans vingt (20) collèges d'enseignement général.

La mise en œuvre de la présente initiative a pour finalité de développer et d'entretenir chez les jeunes, les vertus qui les éloignent des vices. Ce faisant, elle contribuera à terme à la réalisation de l'un des objectifs du Plan national de développement sur la période 2018-2025 visant l'avènement d'un capital humain sain, qualifié et compétitif.

Ainsi, les « classes socioéducatives » se veulent des cours d'éducation familiale et sociale qui abordent divers domaines de la vie au nombre desquels le leadership, l'estime et l'affirmation de soi, la santé sexuelle et reproductive, la protection de l'environnement (les éco-réflexes). Ces cours intègrent également des thématiques comme le comportement citoyen, le civisme, l'esprit patriotique, la prévention de certains fléaux sociaux telles que les dérives comportementales, la cybercriminalité, etc.

En outre, y seront abordés des sujets se rapportant au travail, à savoir le management, la prise de décision, la gestion du temps, la gestion du stress, la promotion des valeurs éthiques, la construction d'un plan de vie.

De façon concrète, ces classes seront infusées dans les situations d'apprentissage de quatre matières que sont le français, les sciences de la vie et de la terre, l'histoire et la géographie ainsi que l'éducation physique et sportive.

Cette stratégie permet au système éducatif de maintenir les créneaux horaires actuels et de bénéficier de l'expertise des enseignants desdites matières.

Au regard des retombées escomptées pour la jeunesse scolaire, le Conseil a marqué son accord pour la phase pilote qui démarrera dans les classes de sixième à la rentrée académique 2023-2024 dans vingt (20) établissements d'enseignement secondaire à raison de dix (10) en milieu urbain et dix (10) en milieu rural et périurbain, répartis dans les douze départements du pays.

Les ministres concernés en assureront la bonne exécution, en vue de garantir son succès.

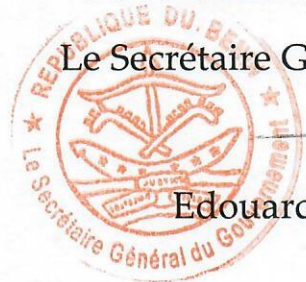
III- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été autorisé :

- ✓ l'organisation de la cérémonie d'inauguration du Centre d'information et de coordination du système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain, le 9 octobre 2023 ;
- ✓ la célébration au Bénin de :
 - la 43^{ème} Journée mondiale de l'Alimentation et de la 27^{ème} édition du TELEFOOD, le 16 octobre 2023 ;
 - la 26^{ème} édition de la Journée nationale de mobilisation pour la lutte contre les troubles dus à la carence en iode, le 27 octobre 2023 ; puis
- ✓ la participation de notre pays à la 10^{ème} Conférence des parties à la convention-cadre de lutte antitabac de l'OMS et à la 3^{ème} Conférence des parties au protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, au Panama, du 20 au 30 novembre 2023.

Fait à Cotonou, le 20 septembre 2023,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.